

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président depuis la séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020

Annexe(s) : tableau des décisions

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Bertrand BARRAUD

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 106

- Titulaires : 101

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 6

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (106)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSON Jean-Louis		RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe		GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HERBST Nadine	
	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Ophélie	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAFFEUX Sébastien	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JAMON Marc (voix consultative)	
CHABAUD Christelle	JEANMOUGIN Isabelle	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	KINDT Patrick	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
SERMAGE André (S)	LAGARDE Maguy	SUIDUREAU Carine
CHASSANG Jean-Pierre	LAMOUREUX Jean-François	SUTY Lionel
COLLET Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	TEZENAS Olivier
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LEGENDRE Denis	THEVENET Emilie
COSTE Yves	LENEGRE Jean-Louis	TINET Georges
COSTON David	LEROY Véronique	TOURLONIAS Vincent
COSTON Marie	LIGNIERE Frédéric	TREHIN Anne-Marie
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	TRILLEAUD Eric
CREGUT François		VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge	MAHINC Didier	VEZON Christophe
DABERT Jean-Claude	MALORON Annie	WALTER Christian
DENAIVES Catherine	MARIANY Marie-Line	ZANIN Nathalie
	MASSARDIER Marie-Laure	
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

ABSENTS EXCUSES : (6) BARBET Laurent ; DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; GUILLAUME Julien ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

La gestion quotidienne de la communauté, mais aussi ses conditions propres de fonctionnement, nécessitent des délégations d'attributions du conseil de la communauté à son Président. Aussi, par délibération n° 2020/03/02-AJ du conseil communautaire en date 30 juillet 2020, Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire, a reçu délégation, pour toute la durée de son mandat, pour prendre un certain nombre de décisions, dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Cette délégation – dont le fondement légal est défini à l'article L5211-10 du CGCT – a comme corollaire qu'il soit rendu compte à chaque conseil communautaire des décisions prises dans ce cadre par le Président.

L'ensemble des décisions prises dont il y a lieu de rendre compte depuis le conseil communautaire du 30 juillet 2020 figure dans les tableaux récapitulatifs ci-annexés.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/03/02-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date 30 juillet 2020 relative aux délégations d'attribution du conseil communautaire à Monsieur le Président ;

VU le tableau des décisions ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale peut déléguer ses attributions à son Président à l'exception de sept matières définies légalement ;

CONSIDÉRANT que la gestion quotidienne de la communauté d'agglomération, mais aussi ses conditions propres de fonctionnement, nécessitent des délégations d'attributions ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Président doit rendre compte de l'ensemble des décisions prises depuis la séance du dernier conseil communautaire ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **Prend acte des décisions prises par le Président en exercice depuis la séance du dernier conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2020